

Séance du 4 octobre 2016

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAUX, Géraud BRÉZIN.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT, excusé.

Secrétaire de séance : Guillaume FLAHAUT.

Avenant travaux pour 4 logements rue des chanoines

Suite aux opérations de désamiantage, le coordonnateur SPS de l'opération a souhaité que des mesures de désamplissement supplémentaires soient effectuées dans le logement du locataire du rez de chaussée de l'immeuble par mesure de sécurité. En effet, suite à la démolition des cloisons en pailis, il s'avère que, lors des travaux de réfection de la toiture il y a quelques années, les chutes d'ardoises ont été glissées derrière le pailis nécessitant une opération de désamplissement supplémentaire. L'avenant des travaux supplémentaire s'élève à 11 376,80 € HT qui doit être signé avec l'entreprise Picardie Démolition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le montant de l'avenant et autorise le maire à signer l'avenant avec l'entreprise Picardie Démolition pour un montant de 11 376,80 € HT.

Travaux de création de trois logements au presbytère : demande de financement à la caisse d'épargne pour les travaux de ravalement de façades et de menuiseries au rez-de-chaussée

Un prêt de 300 000 € auprès de la caisse d'Épargne a été obtenu pour la création de trois logements au presbytère ; Dans le projet de travaux, la réfection de la façade et le remplacement des menuiseries au rez de chaussée sont également prévus ; le coût des travaux serait d'environ 50 000 € ; une proposition de la caisse d'Épargne concernant le financement en partenariat avec la fédération française du bâtiment a été faite, soit :

- durée du prêt : 20 ans
- montant emprunté : 50 000 €
- taux fixe : 1,25 %
- échéance annuelle : 2 749,20 €
- montant des frais : 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter un prêt auprès de la caisse d'Épargne dans les conditions ci-avant définies.

Travaux de création de trois logements au presbytère : avis du conseil municipal sur l'avant projet

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet des travaux de création de trois logements au presbytère et demande à ce dernier de bien vouloir approuver les plans relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'avant-projet présenté.

Encaissement d'un chèques

de la société APRIL d'un montant de 2 735,57 € concernant le remboursement des prestations maladie pour l'agent GUIDÉ Corinne.

Travaux toiture basse nord de la collégiale : demande de subvention a la DRAC pour les travaux ainsi que pour les honoraires d'architecte

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude financière des travaux de rénovation de la toiture basse nord de la collégiale qui s'élève à 116 715 € HT et indique à l'assemblée qu'il convient de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 40 % au titre de la programmation 2017 sur le montant des travaux et l'aide de la DRAC à hauteur de 50 % sur le montant des honoraires architecte, économiste et coordonnateur SPS, suivant le plan de financement suivant :

- Montant des travaux	116 715 €
- Aléas, hausse et divers	5 835,75 €
Total.....	122 550,75 € HT
- Honoraires (architecte, économiste, CSPPS)....	+ 14 285,93 € HT
- Subvention DRAC (travaux) 40 %.....	- 49 020,30 €
Subvention de la DRAC (honoraires) 50 %	- 7 142,96 €
Subvention conseil départemental 25 %	- 30 637,69 €
Subvention conseil départemental 25 %/	- 3 571,48 €
Solde la charge de la commune	46 464,25 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de solliciter l'aide de la DRAC suivant le plan de financement ci-avant.

Monsieur le maire indique qu'une aide de la fondation du patrimoine ainsi que de l'association des Amis de la collégiale pourra être obtenue.

Communications diverses :

- Illuminations de Noël 2016 : comme l'année dernière, seule la place sera illuminée permettant une économie de 5 500 €.
 - Point sur le personnel communal : fin des contrats CAE pour Aline Allart, contrats d'avenir pour Pauline Ducrotoy et Élodie Delepine ; contrats d'avenir pour Chloé Hénicque, CAE pour Arthur LOGNON et contrat d'apprentissage sur le SIVOS pour Manon PÉCOURT
 - Le conseil communautaire de la CCOA a entériné la vente du terrain à la gare pour le RAM
 - Concours de pétanque le 8 octobre 2016 Fossé de la Ville à 13 h 30.
 - Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avance.
 - Problème avec le bus de l'école et les nombreux véhicules en stationnement.
 - Félicitations au club de Canoë pour l'entretien du site et des locaux ; Picquigny est réputé pour être le plus beau bassin en eaux vives du Nord de la France.
- Félicitations à Corentin Ermenault

Avant l'ouverture de la séance plénière, Monsieur le Maire a tenu à souhaiter, au nom du conseil municipal, un très bon anniversaire à Monsieur Jean-Paul PIERRE pour ses 70 ans.

Monsieur le le maire a rappelé également qu'il était toujours en attente de la bonne nouvelle de l'obtention d'une première fleur pour la commune.

Et pour terminer, le premier magistrat a dénoncé l'attitude de certaines personnes qui ont critiqué l'arrivée dans la résidence de la SIP de Madame Dany KOENIG, envisageant même d'organiser une pétition pour lui refuser une location d'appartement. Monsieur le Maire a souhaité plus de respect et un peu de dignité envers une personne née dans notre commune.